

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-
HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre 2025,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane		x		<i>Karine Martineau</i>
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			<i>Arrivée à 19h10</i>
BONNET	Geneviève	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie		x		<i>Geneviève Bonnet</i>
PADIOLEAU	Anne	x			<i>Arrivée à 19h30</i>
BARJOLLE	André		x		<i>Pierrick Babonneau</i>
BLAIS	Ophélie	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine		x		<i>Wilfried Bulteau</i>
KERVICHE	Julien	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			<i>Arrivée à 19h25</i>
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	29-oct-25
Début de séance	19h00
Fin de séance	20h45

Numéro	DEL_181225_002_AdhesionsGroupements	Adhésions à différents groupements de commandes
Nomenclature	1.7.1	

1/ E-primo :

E-primo est basé sur la solution ONE, simple et intuitive, conçue spécialement pour les écoles primaires. C'est un espace web sécurisé d'échange et de travail adapté à l'école et ouvert à tous les membres de la communauté éducative.

e-primo s'inscrit dans un cadre sécurisé défini par le Ministère de l'Éducation Nationale. Chaque utilisateur y accède avec un identifiant et un mot de passe personnels. e-primo propose un ensemble d'applications intuitives : messagerie, blog, espace documentaire, cahier multimédia, cahier de textes...

L'adhésion au groupement de commandes, porté par le rectorat, permet aux collectivités de bénéficier du tarif négocié dans le cadre du marché public académique.

Pour le marché actuellement en vigueur (2022-2026), le tarif est de **2,52 € TTC par élève et par an**, contre **3,50 € TTC** pour les communes **non adhérentes** au groupement de commandes.

La convention d'adhésion engage financièrement la commune pour les deux premières années du nouveau marché (2026-2027 et 2027-2028). L'engagement global est de quatre ans, avec la possibilité pour la collectivité de se retirer au terme de la deuxième année.

Ainsi, cette adhésion permet à la commune de bénéficier automatiquement des conditions tarifaires du futur marché académique, tant qu'elle souhaite maintenir l'accès au service pour ses écoles. Le tarif exact ne pourra être communiqué qu'après analyse des offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres.

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à ce groupement de commandes afin de bénéficier des services de l'espace numérique de travail e-primo pour les écoles publiques du territoire communal ;

Il est proposé au conseil d'adhérer au groupement de commande

2/ Restauration collective

La Chapelle-Heulin est actuellement en groupement de commande avec la commune du Landreau pour la fourniture de repas pour son service restauration scolaire. Ce groupement de commande s'achève courant 2026. Il convient de relancer un appel d'offre en commun, ce qui nécessite la conclusion d'une nouvelle convention de groupement.

Par ailleurs, les deux communes ont souhaité avoir recours à une prestation de la communauté de communes et plus particulièrement de son service « marchés publics », pour un montant forfaitaire de 600 €, réparti à charge égale. Cette prestation comprend :

- Accompagnement à la définition du besoin,
- Rédaction des pièces administratives du marché
- Analyse des offres
- Suivi de la procédure.

2/ Groupement CCSL – marché informatique

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes Sèvre et Loire propose dans une démarche de mutualisation de renouveler la constitution d'un groupement de commandes pour

basé sur des matériels informatiques.

Accusé de réception en préfecture
044-214400327-20251218-DEL-181225-002-DE
Bis à la date de publication des informations.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes, dont le mandataire, coordonnateur sera la Communauté de communes Sèvre et Loire. Le marché se divisera en cinq lots :

Lot 1 : Ordinateurs

Lot 2 : Copieurs

Lot 3 : Petits matériels et périphériques

Lot 4 : Moniteurs et écrans TV

Lot 5 : Vidéo Projecteurs

Après en avoir délibéré,

Sur 14 conseillers présents au moment du vote,

A l'unanimité

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'adhésion de la commune à ces trois groupements de commandes soit :
 - o E-primo porté par le rectorat
 - o Le renouvellement du marché de restauration collective avec le Landreau dans les conditions susmentionnées avec une prestation « marchés publics » fournie par le service commande publique de la CCSL
 - o Le renouvellement du marché de fourniture de matériels informatiques porté par la CCSL

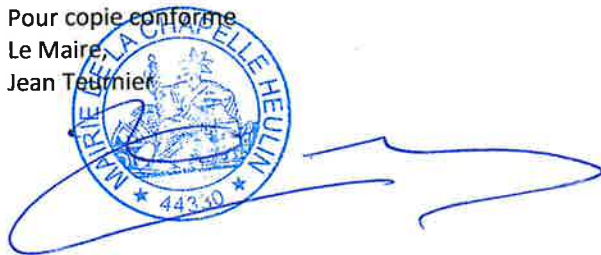
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 18 décembre 2025,

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier



Accusé de réception en préfecture
044-214400327-20251218-DEL-181225-002-DE
Date de réception préfecture : 06/01/2026